

### Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) définit le projet communal sous forme d'orientations

#### - AXE 1 -

VISER UNE CAPACITÉ D'ACCUEIL RAISONNÉE POUR DENSIFIER LES ZONES BÂTIES ET PRÉSERVER UN CADRE DE VIE ET DE SOCIABILITÉ DE QUALITÉ

#### - AXE 2 -

RÉAFFIRMER LA DOUBLE IDENTITÉ RURALE ET LITTORALE DE LA COMMUNE

#### - AXE 3 -

SOUTENIR ET DYNAMISER LE TISSU ÉCONOMIQUE LOCAL

#### - AXE 4 -

ELABORER UN PLAN GLOBAL COMMUNAL 'MOBILITÉ SANTÉ ENVIRONNEMENT'

#### - AXE 5 -

DÉVELOPPER LA TRAME VERTE ET BLEUE POUR PRÉSERVER NOS PATRIMOINES NATURELS ET CULTURELS QUI EST L'ATOUT PREMIER DE NOTRE CADRE DE VIE

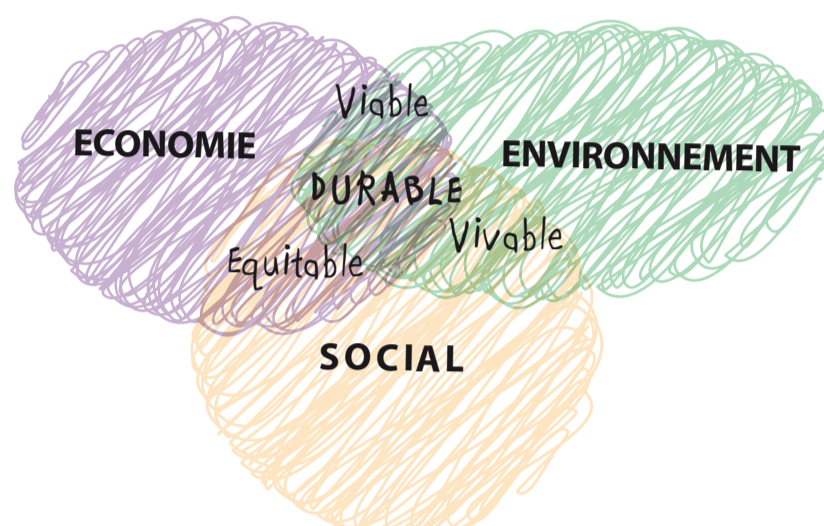
#### - AXE 6 -

ORIENTATIONS EN MATIÈRE D'ÉNERGIE ET DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNICATIONS NUMÉRIQUES

Le PADD fixe des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

#### La notion de développement durable

Le projet doit répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Le PADD doit concilier 3 aspects fondamentaux :



## Réaffirmer la double identité rurale et littorale de la commune

1. Lancer une étude urbaine pour la **revitalisation du centre-bourg** : renforcer et diversifier l'offre publique en logement dans l'enveloppe du bourg pour répondre à 3 objectifs :
  - Respecter la Loi Littoral, en privilégiant le développement du bourg
  - Recentrer et rééquilibrer l'enveloppe urbaine du bourg,
  - Faciliter l'accueil de familles : objectif de production d'au moins 40 logements sociaux d'ici à 2030.
2. Développer une vision globale de la commune par une attention équilibrée sur l'ensemble des quartiers, autour du bourg et sur les pôles d'habitat littoraux, et repenser l'animation économique et commerciale.
3. Accompagner, soutenir la dynamique associative favorable à la cohésion sociale pour chaque tranche d'âge et intergénérationnelle en identifiant les besoins spécifiques.
4. Réglementer l'intégration des constructions nouvelles et des rénovations au tissu architectural et paysager préexistant.

## Soutenir et dynamiser le tissu économique local

1. **Conforter les activités touristiques**, en optimisant les infrastructures, (notamment les campings), afin d'adapter l'offre touristique à la demande actuelle, et en confortant les ports de plaisance de Port Manec'h et de Kerdruc et les autres équipements de loisirs (Jardins de Rospico, le "Pitch and Put"...).
2. **Pérenniser l'offre commerciale de proximité** par l'instauration d'un périmètre de restriction de changement de destination autour du cœur de bourg commerçant.
 

Pour des raisons de maîtrise de la consommation d'espace, de diminution des déplacements de la population, et de compatibilité avec le SCoT, les commerces, les équipements publics, et l'habitat devront s'implanter dans les centralités, et les implantations en périphérie seront réservées aux commerces dont le format et la logistique rendent incompatible leur fonctionnement en centralité.
3. **Développer les activités artisanales** : création d'une nouvelle ZA à Kerdruc, proche du littoral ce qui favorisera l'implantation d'entreprises liées au nautisme.
 

La consommation foncière à vocation d'activités sera volontairement limitée à environ 3 ha.
4. **Favoriser le maintien de l'activité agricole**, au rôle très important dans la gestion de l'espace rural. La place majeure de l'agriculture, pilier fort de l'identité rurale de Névez, malgré un fort déclin aujourd'hui, doit être réaffirmée.
5. **Pérenniser les activités conchylicoles**

## Elaborer un plan global communal Mobilité Santé Environnement

1. Corriger les points de très forte dangerosité du réseau routier (ex : aménagement de voies cyclables séparées des voitures...).
2. Développer le maillage des cheminements "du quotidien" (vélos et piétons) pour relier chaque quartier de la commune au bourg, tout en valorisant le petit patrimoine rural.
3. Inscrire la route de Brucou, ancienne voie ferrée, comme élément du patrimoine.
4. Evaluer et au besoin, réajuster l'offre globale en parkings ; les adapter aux différents usagers et aux différents secteurs (bourg, plages, ports de Kerdruc et Port Manec'h,...).
5. Développer le réseau de transport public présent sur la commune, en partenariat avec le Plan Global de Déplacement mis en place sur CCA, en visant 2 publics-cibles : les jeunes et les seniors.



Viser une **capacité d'accueil raisonnée** pour densifier les zones bâties et préserver un cadre de vie et de sociabilité de qualité

### 1. Orientations en matière d'habitat et d'accueil de population

Dans le respect des prescriptions du SCOT, la commune vise une hypothèse de **croissance mesurée de +350 habitants sur la période 2016-2030**, soit +25 habitants / an en moyenne. Dans cette hypothèse, la population atteindra environ 3130 habitants à l'horizon 2030.

Ceci nécessitera la production d'environ **15 logements par an en moyenne**, auxquelles il convient d'ajouter la production de résidences secondaires (une dizaine par an). **Au total, la commune prévoit donc la production de 350 logements.**

### 2. Objectifs de densité et de diminution de la consommation de l'espace

Conformément aux lois Grenelle et ALUR, ainsi qu'aux prescriptions du SCOT CCA, Névez vise une réduction significative de sa consommation foncière pour l'habitat.

En appliquant une densité nette moyenne de 20 logements/ha, soit des terrains d'environ 500 m<sup>2</sup> en moyenne, et en considérant que 15% minimum de la production globale de logements se fera en **réinvestissement urbain** (à l'intérieur des secteurs bâtis), la surface "brute" théorique à réserver à l'urbanisation 'habitat' est globalement de **23 ha à consommer d'ici 2030.**

Développer la trame verte et bleue pour **préserver nos patrimoines naturels et culturels** qui est l'atout premier de notre cadre de vie

1. **Engager un Plan global de Gestion de la Biodiversité** à travers la restauration des talus, la réouverture et restauration des zones humides, et la réduction des friches (selon les objectifs du SDAGE Loire-Bretagne et du SAGE du Sud-Cornouaille), et en fonction de la dynamique agricole. Ce travail s'appuie sur un inventaire des éléments boisés et du petit patrimoine (fontaines, murets, etc.).
2. **Finaliser le réseau d'assainissement collectif** pour réduire les premières sources de risques de pollution et préserver la santé publique.
3. **Protéger les espaces dunaires**, et anticiper l'érosion du trait de côte, tout en améliorant l'accessibilité du littoral et des plages pour tous.

## Orientations en matière d'énergie et de développement des communications numériques

1. **Réduire les consommations énergétiques en visant la performance énergétique des constructions** : isolation, matériaux, conception bioclimatique, dispositifs d'économies d'énergies... en priorité pour les constructions nouvelles et les rénovations du patrimoine communal ; mais aussi **en faisant de la promotion et de la sensibilisation aux économies d'énergie**, et en facilitant l'intégration des énergies renouvelables et la maîtrise de la demande dans les opérations de rénovation.
2. **Favoriser le développement de la production d'énergie renouvelable**
  - Par le **développement de la filière bois énergie** : production locale (bocage, boisements), et mise en place d'un réseau de chaleur pour alimenter des équipements communaux ;
  - Par le **développement des énergies renouvelables à l'échelle des constructions** (panneaux photovoltaïques...);
  - De même, à travers le développement des déplacements doux, du covoiturage, de bornes de recharges pour véhicules électriques, de mutualisation des stationnements, la commune s'engage dans la **réduction des émissions de gaz à effets de serre.**
3. **Renforcer l'accessibilité aux nouvelles technologies de communications numériques** en accompagnant le développement du réseau très haut débit.

En lien avec le programme régional "Bretagne Très Haut Débit", l'extension du réseau de fibres optiques concernera d'abord les zones agglomérées. Pour le reste du territoire communal, en attendant le raccordement à la fibre optique, une montée en débit sera la priorité.